

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4499

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Quartiers les Brosses, Saint Jean, les Buers, Jacques Monod et Tonkin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite dans les enjeux et logiques de développement exprimés dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 et répond tout particulièrement aux priorités suivantes :

- réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre le travail d'amélioration de la gestion des cinq quartiers prioritaires villeurbannais, engagé depuis 2000, avec les objectifs suivants :

- remise à niveau des espaces publics et des parties communes des immeubles d'habitat social,
- amélioration du service rendu aux habitants,
- renforcement quantitatif et qualitatif du personnel.

Ces axes de travail doivent permettre de répondre collectivement et de manière concertée aux difficultés de gestion non résolues ou traitées de manière inégalitaire d'un quartier à l'autre.

Les actions de GSUP doivent donc être un levier pour enrayer la déqualification de certains territoires et favoriser l'implication des habitants.

Dans ce cadre, la nouvelle convention-cadre de GSUP 2007-2009 des quartiers prioritaires villeurbannais est soumise à l'approbation du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour la période 2007-2009 pour les quartiers les Brosses, Saint Jean, les Buers, Jacques Monod et Tonkin à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à signer cette convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,